



Préavis N° 6 / 2016

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL

*relatif à la demande de crédit pour la déviation des collecteurs des
eaux usées et aux claires sur la parcelle N° 1027 au chemin de la
Cure – Demande de crédit de*
CHF 80'000.00



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Historique

Du 25 mai au 23 juin 2016, un projet de construction de 2 villas jumelées par les garages avec dépendances et piscines sur la parcelle N° 1027 a été mis à l'enquête publique. Cette parcelle se situe à l'Est du carrefour des chemins des Vignettes – de la Cure. D'importants collecteurs communaux d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) existants transitent par cette parcelle et se trouvent dans l'emprise des constructions projetées. Ils doivent de ce fait être déviés.

Tracé des collecteurs actuels

Les collecteurs existants sont pour les EC des tuyaux en béton de diamètre 50 cm et pour les EU également des tuyaux en béton, mais de diamètre 30 cm. Ces collecteurs ont été posés en 1970 afin d'équiper le secteur traversé et les bassins versants situés à l'amont, soit les quartiers de Mont-Robert, bas du chemin de Champvent, Fleur-de-Lys, Dérochet.

A cette époque, soit il y a plus de 45 ans, le cadastre (disposition des parcelles) était tout autre qu'actuellement. Il s'agissait de grandes parcelles libres de toutes constructions. L'ensemble du territoire communal était en zone de villas dont les surfaces minimum des parcelles étaient de 4'000 m². Le tracé des collecteurs projetés à l'époque permettait d'évacuer les eaux du maximum de parcelles possibles avec une pente minimale de 1.6 % pour la zone concernée. Il s'agissait aussi, pour la municipalité de l'époque, de trouver le tracé le plus économique, soit le plus court possible.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré ce projet de collecteurs. Depuis les années 1970, le cadastre a passablement évolué. Cette grande parcelle initiale N° 418, traversée par les collecteurs communaux en question, a pu être divisée, notamment en fonction du nouveau plan de zones entrée en vigueur bien plus tard, qui permet dans ce secteur des constructions de villas sur des parcelles de 1'500 m². En effet, cette parcelle de base N° 418 avait une surface initiale de plus de 16'800 m² et, comme mentionné précédemment, elle a été morcelée par étapes successives en nombreuses parties, soit parcelle N° 472 = 4'268 m², parcelle N° 473 = 1'900 m², parcelle N° 4487 = 1'501 m², parcelle N° 600 = 1'500 m², parcelle N° 601 = 1'670 m², parcelle N° 968 = 1'501 m² et enfin dernièrement la parcelle N° 1027 = 2'151 m².

Travaux projetés

Le projet prévoit la pose de nouveaux collecteurs EU/EC sur le tronçon A-B-C-D, passant entre les bâtiments projetés. Les diamètres prévus sont semblables à ceux des collecteurs anciens. Seul le matériau du collecteur EU change, à savoir des tuyaux PVC en lieu et place de béton, pour répondre aux normes et exigences d'étanchéité en vigueur actuellement. Les collecteurs projetés auront une pente de 1.2 % au lieu de 1.6 % actuellement et enfin ces collecteurs seront tous deux bétonnés. Les nouvelles chambres EU/EC seront équipées pour recevoir les raccordements de ces nouveaux bâtiments. Nous tenons à préciser également que les collecteurs EU/EC privés existants, situés sur la parcelle N° 472, seront également déviés à charge du propriétaire concerné et que le tracé de déviation des collecteurs EU/EC communaux a été approuvé par l'architecte chargé de la construction de ces deux villas jumelées.

Coût des travaux

En ce qui concerne le coût des travaux de génie civil, ce dernier est calculé sur la base de la soumission rentrée la plus économique suite à l'appel d'offre lancé en juin 2016 auprès des entreprises de génie civil.

A Travaux de génie civil

Installation de chantier et signalisation	2'450.00	
Travaux de terrassement, évacuation et remblayage	23'189.00	
Travaux de dégrappage, évacuation et réfection de l'enrobé	2'302.00	
Fourniture et pose des canalisations, travaux de bétonnage et de maçonnerie, fournitures et matériaux	29'300.00	
Travaux en régie	3'535.00	
	<hr/>	
Montant brut de la soumission	60'776.00	
Rabais 8 %	4'862.10	
Escompte 2 %	1'118.30	
	<hr/>	
Montant total TTC de la soumission	59'179.20	
Montant forfaitaire proposé par l'entreprise		58'000.00

B Travaux géométriques

Eventuellement rétablissement des points limites après exécution des travaux, estimation, TTC		1'000.00
---	--	-----------------

C Imprévus

Imprévus et divers, environ 10 % des points A et B et pour arrondir, TTC		5'900.00
--	--	-----------------

D Etudes

Honoraires pour études et surveillance des travaux, estimation selon le temps consacré	9'000.00	
TVA : 8 % arrondie	700.00	9'700.00

E Servitude

Préparation de la servitude et inscription au Registre foncier de Lausanne, estimation		5'400.00
--	--	-----------------

Montant total		80'000.00
----------------------	--	------------------

Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal

- vu le rapport de la municipalité (préavis N° 6 / 2016),
- vu le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'octroyer à la municipalité un crédit d'investissement de **CHF 80'000.00** pour les travaux relatifs à la déviation des collecteurs EU/EC sur la parcelle N° 1027 au chemin de la Cure ;
2. d'autoriser la municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;

3. de laisser à la municipalité, à partir de l'exercice 2017, le soin d'amortir cet investissement en fonction des recettes affectées au fonds de réserve provenant des nouvelles taxes uniques de raccordement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire
Serge Roy Christian Monod



Jouxteus-Mézery, le 4 août 2016

Délégué de la municipalité : M. Serge Roy, syndic

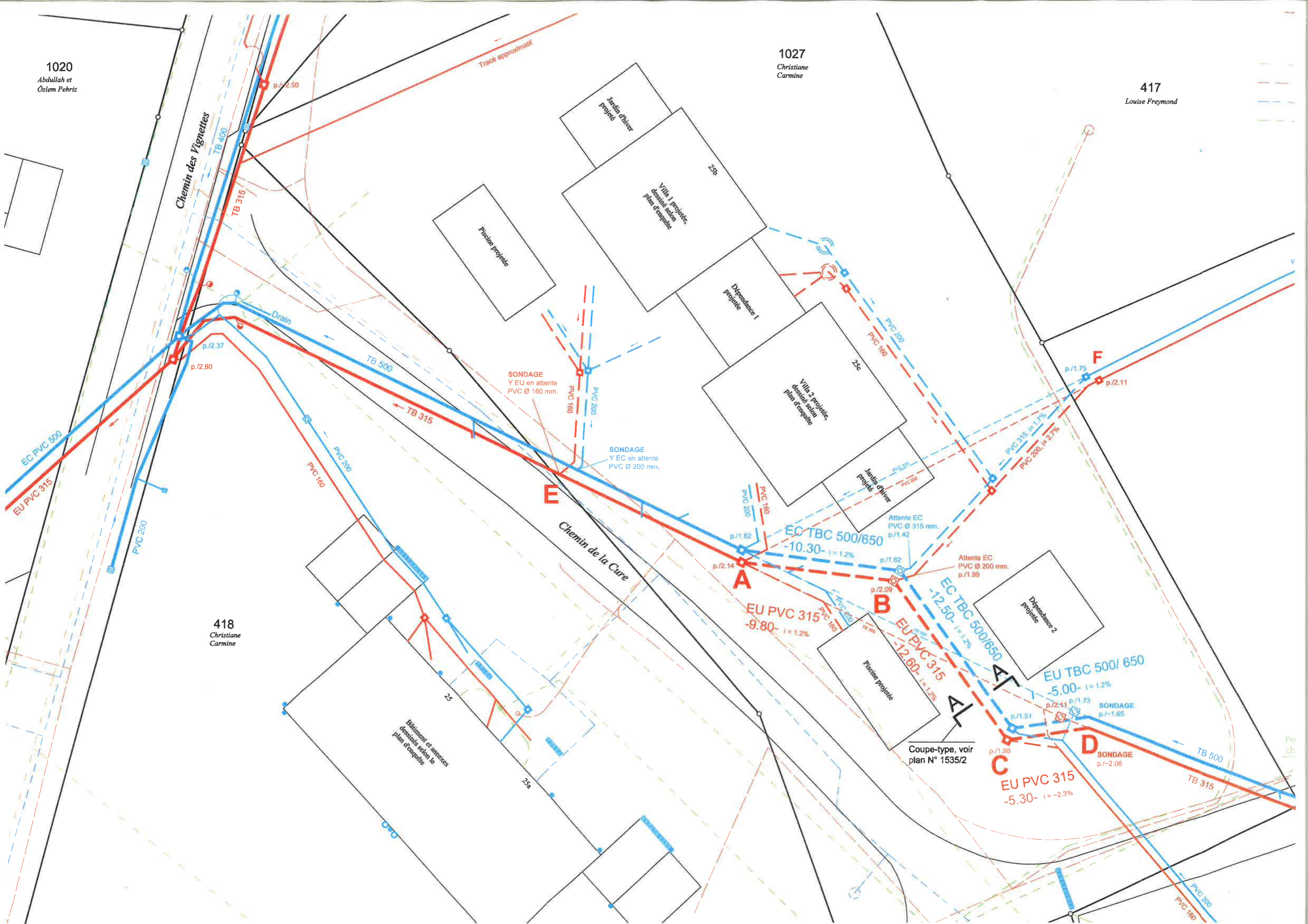
Adopté par la municipalité dans sa séance du 9 août 2016

Annexe : 1 plan

1020
Abdullah et
Özlem Pehriz

1027
Christiane
Carmine

417
Louise Freymond



418
Christiane
Carmine

Coupe-type, voir
plan N° 1535/2

Po
ch

Légende :

EU PVC 315 -12.60-
i = 1.2%

Collecteur d'eaux usées (EU) communal projeté, tuyau en chlorure de polyvinyle diam. 315 mm. avec longueur et pente du collecteur entre les chambres

EC TBC 500 -12.50-

Collecteur d'eaux claires (EC) communal projeté, tuyau béton à cloche diam. 500/650 mm. avec longueur. Pente idem que collecteur EU

--- / ---

Collecteurs EU/EC privés projetés

— / —

Collecteurs d'eaux usées (EU) communaux / privés, existants

— / —

Collecteurs d'eaux claires (EC) communaux / privés, existants

--- / ---

Collecteurs EU / EC à désaffecter après les travaux

p/2.09



p/1.62



Chambre de visite EU / EC avec profondeurs



Chambres EU / EC enterrées



Chambres EU / EC à supprimer



Grille d'évacuation des eaux de surface existante



Descente de chéneau

--- / ---

Gaz, S.I. Lausanne, conduite existante

--- / ---

Service électrique Lausanne, tube existant

--- / ---

Eauservice Lausanne, conduite existante

--- / ---

Swisscom, tube existant

Coupe-type, voir
plan N° 1535/2

